



DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
CANTON de ST ROMAIN DE COLBOSC

MAIRIE
D'ECRAINVILLE

Le Maire

Madame Florence PARLY
Ministre des Armées
Hôtel de Brienne
14 rue Saint Dominique
75007 PARIS

Ecrainville, le 5 Février 2022

Madame la Ministre,

Je tenais par la présente à vous faire part de mon étonnement, et surtout de mon mécontentement suite aux évènements ci-dessous :

Le mercredi 2 Février, j'étais à la mairie en rendez-vous avec un capitaine de gendarmerie, commandant de la brigade du secteur.

Quelle ne fut pas notre surprise d'entendre et de voir passer un hélicoptère (très impressionnant) de l'armée de terre, à très basse altitude. Nous sommes sortis précipitamment de la mairie, et ayant identifié assez facilement l'endroit où il s'était posé, nous nous y sommes rendus.

L'engin, qui était en fait un super Puma de l'escadron de transport 60 (qui a notamment pour mission de transporter le Président de la République), s'est posé chez un particulier, à proximité d'une départementale et du centre bourg, ce qui n'a donc échappé à personne.

Sur les lieux, nous demandons des explications. La réponse du pilote (un capitaine), est qu'ils sont en manœuvre, que le propriétaire du terrain privé est au courant et avait donné l'autorisation. Le capitaine (de gendarmerie), annule la demande de déplacement de la patrouille d'intervention (qu'il avait légitimement appelée ne sachant de quoi il s'agissait, l'appareil aurait pu se poser en raison d'une avarie), il contacte également son supérieur, le commandant de compagnie, qui n'était pas informé non plus. Suite à ces explications, je demande pourquoi, si c'est une simple manœuvre, le maire, ou tout du moins le commandant de gendarmerie, ne sont pas prévenus. La réponse est : « secret défense ». Permettez-moi de m'étonner du côté « secret défense », d'une manœuvre qui vise à faire atterrir un hélicoptère de 6 tonnes dans un bourg, à proximité d'une départementale, où du reste les automobilistes se sont arrêtés pour prendre l'appareil en photo, ce qui était un peu accidentogène (le côté « secret défense » prend là tout son sens).

Il faut savoir, Madame la Ministre, qu'un maire d'une petite commune rurale est proche de ses administrés, qu'il travaille sur le terrain, et qu'a priori, en tant qu'élu de la république, on pourrait imaginer lui accorder un minimum de confiance, tout du moins autant qu'on peut en accorder au particulier, qui lui était informé de la manœuvre (toujours le « secret défense »). Choisisent-ils des particuliers assermentés ? Il ne vous aura pas échappé que le maire est Officier de Police Judiciaire sur sa commune. Nous travaillons régulièrement, en confiance, et en bonne intelligence avec les services de gendarmerie. Nous sommes des élus responsables. Nous prévenir lorsqu'une telle manœuvre est prévue sur le territoire nous permettrait, lorsque cela se produit, de ne pas se retrouver dans une situation de stress, et surtout de pouvoir rassurer les habitants, qui, inquiets à juste titre, se (me) demandaient ce qu'il se passait. Si je n'avais pas ce jour-là été à Ecrainville, qu'on m'avait contactée pour me dire « il y a un hélicoptère de l'armée qui s'est posé chez un habitant », j'aurais de suite appelé la gendarmerie pour leur demander d'envoyer une patrouille. Nous prévenir, même juste nous avertir qu'une manœuvre est prévue sur la commune dans le mois qui vient (nous n'avons pas besoin d'en savoir plus), me paraît la moindre des corrections, et ce dans l'intérêt de tous, ne serait-ce que pour éviter de mobiliser les forces de l'ordre locales, qui se déplacent ne sachant ce qu'il se passe, et sont déjà bien occupées par ailleurs par des interventions nécessaires pour assurer la sécurité du territoire.

Il est urgent d'entretenir, si ce n'est de rétablir, la confiance entre l'Etat et les élus locaux que nous sommes.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Bien à vous



Le Maire
Claire GUÉROULT

Copies : Mr Jérôme LEBIGOT, Commandant de Compagnie de la gendarmerie (Fécamp)
Mr Frédéric JANCI, Délégué Militaire Départemental de la Seine-Maritime



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

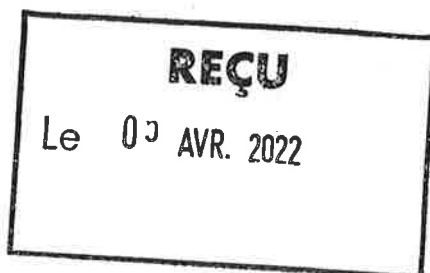
Cabinet de la Ministre

Le directeur du cabinet civil et militaire

31.03.22 000951 -

Paris, le

Ref : ARM/SDC/BCM/QP/CHE



Madame le Maire,

Vous aviez appelé l'attention de la ministre des Armées sur l'atterrissage, sans avertissement préalable, d'un hélicoptère Super Puma sur le territoire de votre commune.

Soyez assurée que Madame Florence Parly a pris connaissance de votre courrier avec attention et déplore le désagrément causé aux riverains.

Cet appareil s'est posé dans le cadre d'une mission d'instruction sur un terrain appartenant à l'un des habitants de votre commune. L'atterrissage avait préalablement fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès du propriétaire du terrain qui avait donné son accord, formalisé dans le cadre d'un protocole. Il est regrettable que vous n'en ayez pas été informée.

Les services du ministère des Armées ont pour consigne de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de réduire au maximum les gênes subies par les habitants des communes sur lesquelles des activités militaires peuvent se dérouler, tout en garantissant le respect des règles de sécurité aérienne.

S'agissant de missions ponctuelles, il est cependant quelquefois difficile de procéder à une information systématique des acteurs locaux compte tenu des changements dans la programmation des activités conduites et des exigences de discrétion applicables en particulier par l'escadron de transport 60 qui met en œuvre cet hélicoptère.

Les autorités locales sont toutefois associées dès lors que des opérations de plus grande ampleur sont conduites.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de mes hommages respectueux.

Martin BRIENS

Madame Claire GUEROULT
Maire d'Ecraiville
Mairie
68 route de Criquetot
76110 Ecraiville